

APPEL A PROJETS 2023

Le Comité Régional Handisport Provence-Alpes-Côte d'Azur et SG-SMC s'associent pour accompagner les clubs et comités départementaux Handisport, dans une de leurs actions.

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de SG-SMC de soutenir des initiatives d'animation territoriale en récompensant des projets à différents niveaux de la Fédération Handisport.

POUR QUI

Deux enveloppes sont allouées :

- Une enveloppe de **2400 euros** pour soutenir des projets des clubs affiliés Handisport sur l'année 2022.
- Une enveloppe de **1600 euros** pour soutenir des projets des Comités Départementaux Handisport qui pourront également se porter candidat dans le cadre d'un projet qui leur est propre.

QUEL PROJET

Les projets pouvant être présentés devront :

- **être réalisés** entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023
- les actions valorisées sur l'ensemble du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur devront se situer dans les **thématiques** suivantes :
 - 1) Développement des activités sportives, en loisirs ou en compétition, événements ou initiatives en présentiel ou digitaux
 - 2) Achat de matériel et équipements mutualisables pour la pratique Handisport, notamment dans le cadre d'un projet de développement
 - 3) Formation spécifique Handisport ou d'ordre général (administratif, gestion, ...) au bénéfice des cadres, techniciens, agents et bénévoles pour répondre aux besoins d'encadrement et/ou de développement
 - 4) Projets de communication et création de supports

N.B. : les projets de soutien individuel d'athlètes handisport ne seront pas étudiés.

QUELS AVANTAGES

Un soutien financier de la part de Société Générale à hauteur de :

- **600 euros maximum pour un projet de clubs**
- **800 euros maximum pour un projet de comité départemental**

Un soutien en termes de communication via le Comité Régional Handisport et Société Générale.

DEROULÉ

1. Phase de recueil des dossiers jusqu'au **6 novembre 2023**

Chaque projet devra :

- être envoyé par mail à charline.tepelian@handisport-paca.org
- comporter le formulaire et le budget prévisionnel

Un seul projet par structure dans la limite des délais et éléments indiqués ci-dessus.

2. Phase de sélection et jury : du **13 au 24 novembre 2023**

3. Les projets seront étudiés :

- par un jury mixte composé de membres issus de Société Générale et du Comité Régional Handisport
- sur les critères ci-après : qualité de la présentation, pertinence et originalité du projet, cohérence du budget par rapport aux activités prévues, adéquation de l'objectif avec la stratégie et force de déploiement

4. Phase de récompense

Le choix des projets récompensés et l'annonce des résultats aura lieu **à partir du 4 décembre 2023** et fera l'objet au minimum d'une communication de la part du Comité Régional Handisport Provence-Alpes-Côte d'Azur.

5. Le versement de la subvention sera ensuite conditionné :

- à la réalisation effective du projet,
- à l'envoi d'un bilan qualitatif et financier (dont les factures indiquées), dans les 10 jours après la réalisation de l'action ou l'achat de matériel

Si l'événement récompensé ne fait pas parvenir son appel de don et/ou serait reporté après le 31 décembre 2023, celui-ci ne pourra plus prétendre à la subvention remportée.

Pour toute question concernant cet appel à projets vous pouvez écrire au Comité Handisport Provence-Alpes-Côte d'Azur: provence-alpes-cotedazur@handisport.org

APPEL A PROJETS SOCIETE GENERALE 2023
FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM DU PROJET : _____

Thème du projet :

Nom de la structure :

Numéro d'affiliation Handisport :

COORDONNEES

Adresse du siège social :

Mail :

Président de la structure (Nom, Prénom) :

Tel : _____ Mail : _____

Responsable du dossier (si différent) Nom, Prénom :

Tel : _____ Mail : _____

DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation générale du projet

Si besoin joindre en annexe un document explicatif et descriptif du projet

Date ou période de mise en œuvre :

Lieu de réalisation :

Nombre de sportifs concernés par le projet :
(ou de personnes dans le cadre d'une formation)

2. Objectifs du projet ou de la formation :

3. A quels besoins répond le projet / la formation :

4. Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus pour l'action :
(facultatif pour un projet de formation)

5. Moyens mis en œuvre pour le projet (humain/ matériel)

6. Equipe en charge de l'encadrement (nombre/diplômes/formation)
(facultatif pour un projet de type 3)

7. Perspectives et évolutions du projet ?
ou bénéfice de la formation ?

8. Partenaires déjà engagés dans le projet ?

9. Autres informations complémentaires importantes :

APPEL A PROJETS SOCIETE GENERALE 2023

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

NOM DU PROJET : _____

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Transport		Conseil Général de...	
Restauration		Ville de...	
Hébergement		Conseil Régional	
Prestations extérieures		Etat	
Communication		Participation sportifs	
Frais techniques		Partenaires privés	
Frais administratifs		Vente boutique/Buvette	
Réception		Fonds propres	
Animation		AAP Société Générale	
Charges exceptionnelles			
TOTAL		TOTAL	